

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

La section contrôle de la qualité de la Direction gestion du lait veille à l'application des normes prévues par les conventions de mise en marché du lait, à l'amélioration de la qualité du lait livré par les producteurs laitiers et à l'application du programme Lait canadien de qualité (LCQ).

BACTÉRIES TOTALES

Le pourcentage de lait conforme à la norme de comptage des bactéries totales (BT) pour l'année 2013 s'établit à 97,91 %. Il était de 97,50 % en 2012. De plus, cette année, la moyenne pondérée annuelle de bactéries totales dans le lait a été de 25 378 BT par millilitre, comparativement à 38 727 BT par millilitre en 2012. L'écart observé cette année est causé par le fait que les résultats de bactéries sont tronqués à un maximum d'un million afin de s'harmoniser avec les pratiques de certaines provinces.

CELLULES SOMATIQUES

Le pourcentage de lait conforme à la norme de comptage des cellules somatiques (CS) s'est établi à 96,63 % en 2013, comparativement à 97,08 % en 2012. Rappelons qu'en 2012, la norme de CS a été abaissée de 500 000 à 400 000 CS par millilitre au mois d'août, ce qui avait fait diminuer le pourcentage de lait conforme à la norme pour les cinq derniers mois de l'année. C'est ce qui explique la différence entre les courbes sur le graphique. En 2013, la moyenne pondérée annuelle de cellules somatiques dans le lait est de 220 060 CS par millilitre, alors qu'elle était de 236 578 CS par millilitre l'année dernière.

PRIMES À LA QUALITÉ

Au 31 décembre 2013, 4 514 producteurs ont bénéficié au moins une fois de la prime versée mensuellement aux producteurs pour lesquels les résultats sont égaux ou inférieurs à 20 000 BT et à 200 000 CS. De plus, 82 producteurs ont reçu la prime à la qualité destinée aux producteurs de lait certifié biologique au moins une fois.

Étant donné que la moyenne provinciale a été égale ou inférieure à 250 000 CS par millilitre, soit de 238 340 CS par millilitre pour la période de décembre 2011 à novembre 2012, la prime qualité, financée à parts égales par les transformateurs et les producteurs, a été versée mensuellement à chacun des producteurs dont les résultats ont été de 15 000 BT par millilitre et moins et de 150 000 CS par millilitre et moins. Entre février et décembre 2013, 2 917 producteurs ont reçu cette prime à au moins une occasion. La moyenne pondérée québécoise pour la période de décembre 2012 à novembre 2013 a été de 221 302 CS par millilitre, ce qui permettra l'obtention de la prime pour la période de février 2014 à janvier 2015.

SUSPENSION DE LA COLLECTE

Pour l'année 2013, 70 producteurs ayant cumulé quatre pénalités et plus concernant les bactéries totales ou les cellules somatiques sur une période de 12 mois ont vu la collecte de leur lait suspendue, certains plus d'une fois, pour un total de 111 suspensions.

PROTOCOLE D'INTERVENTION

Les techniciens en qualité du lait de Valacta, qui assurent le suivi pour environ 3 000 producteurs de lait, ont effectué un total de 441 visites à la ferme, en plus du suivi téléphonique, pour conseiller les producteurs aux prises avec des résultats hors norme en bactéries totales ou en cellules somatiques.

SÉDIMENTS DANS LE LAIT

La filtration du lait cru des citernes au moment du déchargement aux usines a été réalisée à deux reprises en 2013, comme prévu. La participation des usines a permis de filtrer en moyenne 96 % des circuits. Une filtration individuelle du bassin de lait a été effectuée chez tous les producteurs constituant les circuits des citernes classées non conformes à l'usine, comme stipulé dans le Protocole d'entente sur la présence de sédiments dans le lait cru.

ADULTÉRATION DU LAIT PAR L'EAU

Depuis le 1^{er} septembre 2013, Valacta réalise les analyses de dépistage de l'adultération du lait par l'eau sur tous les échantillons analysés pour la composition du lait. Pour ce faire, Valacta détermine le point de congélation du lait à l'aide d'un cryoscope. Dès que la Fédération reçoit les résultats d'analyses, elle informe les producteurs, soit par messagerie vocale, courriel ou messagerie texte.



STÉPHANE FOURNIER
Agent au programme
d'assurance qualité
Quality Assurance
Program Officer

MARC-ANDRÉ GRAVEL
Agent au contrôle
de la qualité et aux
contrôles techniques
Quality Control and
Technical Controls Officer

PROGRAMME NATIONAL D'ÉVALUATION DE LA TENEUR EN IODE DU LAIT DE LA FERME

Un total de 3 166 analyses a été effectué afin de compléter la dernière année du programme d'évaluation de la teneur en iode dans le lait cru ayant débuté en septembre 2010. Au 31 décembre 2013, toutes les exploitations laitières ont obtenu leur dernier résultat d'analyse d'iode, ce qui complète le cycle du programme qui prévoyait une analyse par année pendant trois années consécutives. Le bilan des analyses individuelles des trois dernières années démontre que plus de 96 % des exploitations laitières rencontrent annuellement les recommandations de Santé Canada sur la teneur en iode dans le lait cru. Globalement, ce programme a permis de confirmer que les livraisons aux usines répondent tout à fait aux recommandations.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE LAIT'XCELLENT

Chaque année, la Fédération décerne trophées et bourses à trois gagnants provinciaux et à trois gagnants dans chaque région afin de reconnaître l'ardeur et le travail des producteurs ayant livré constamment un lait de la plus grande qualité. Pour l'année 2013, la Fédération décerne également 366 certificats « Très grande distinction » et 700 certificats « Grande distinction » aux producteurs ayant livré un lait d'une qualité exceptionnelle tout au long de l'année. De plus, afin de reconnaître les producteurs ayant amélioré la qualité du lait qu'ils ont livré en 2013, comparativement à 2012, la Fédération attribue 468 certificats « Amélioration ».

LAIT CANADIEN DE QUALITÉ

L'implantation du programme Lait canadien de qualité par les producteurs de la province s'est poursuivie en 2013.

Au cours de l'année, les agents valideurs ont visité 2 087 exploitations laitières pour une validation complète menant à l'accréditation ou au renouvellement de l'accréditation LCQ. Ceci porte à 5 424 le nombre total d'entreprises laitières actives certifiées au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 57 % par rapport au 31 décembre 2012. À la fin de l'année 2013, 91 % des producteurs représentant 95 % du volume de lait produit avaient obtenu leur certification LCQ.

Le Règlement des producteurs de lait sur le programme Lait canadien de qualité, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009, prévoit qu'un producteur doit être titulaire d'un certificat LCQ à compter du 1^{er} août 2013. En vertu de ce règlement, les producteurs accrédités LCQ ont touché une prime de 2,00 \$ l'hectolitre sur leur production mensuelle pour les mois de janvier à juillet 2013. Pour la période de paie de juillet, ce sont 4 411 producteurs qui ont touché cette prime.

Les conventions de mise en marché du lait prévoient, depuis leur modification en juillet 2012, une pénalité applicable à compter du 1^{er} août 2013 aux producteurs non certifiés. Le taux de cette pénalité évolue de la façon suivante :

- 2,00 \$ par hectolitre pour les mois d'août, de septembre et d'octobre 2013;
- 4,00 \$ par hectolitre pour les mois de novembre, de décembre 2013 et de janvier 2014;
- 6,00 \$ par hectolitre pour les mois de février, de mars et d'avril 2014;
- 8,00 \$ par hectolitre pour le mois de mai 2014 et les mois suivants.

Pour la période d'août 2013, 1 197 producteurs ont vu la pénalité appliquée sur leur paie de lait. En décembre 2013, ce nombre a diminué à 570.

Le cycle des différentes activités de validation, qui permet aux producteurs de maintenir la certification de leur entreprise au programme LCQ, est de quatre ans. En effet, après la validation initiale et la certification d'une exploitation laitière, le cycle des activités annuelles de validation est le suivant :

- Année 2 : formulaire d'autodéclaration à remplir par le producteur;
- Année 3 : validation partielle à réaliser par un agent valideur à la ferme;
- Année 4 : formulaire d'autodéclaration à remplir par le producteur;
- Année 5 : reprise du cycle et validation complète à la ferme.

Toutefois, afin de préserver la crédibilité du processus de certification, un échantillon déterminé au hasard et représentant 5 % des producteurs ayant soumis une autodéclaration au cours d'une année doit faire l'objet d'une validation partielle à la ferme.

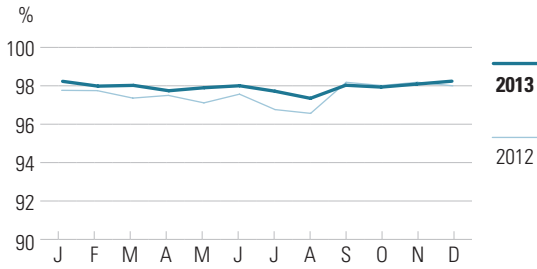
En 2013, 2 570 producteurs ont rempli et soumis un formulaire d'autodéclaration, puisqu'ils en étaient à l'année 2 ou 4 du cycle de certification. Pour la même période, 955 validations partielles ont été effectuées, et ce, tant chez des producteurs certifiés depuis deux ans que chez ceux sélectionnés au hasard à la suite de leur autodéclaration. Finalement, 61 exploitations laitières ont procédé à leur deuxième validation complète puisqu'elles en étaient à l'année 5 du cycle d'accréditation.

Le montant maximal pour le remboursement des frais liés à une première visite de validation, pour les producteurs ayant reçu la certification du programme LCQ, est passé à 100 \$ le 1^{er} août 2013. Cet argent provient d'une entente avec la Commission canadienne du lait.

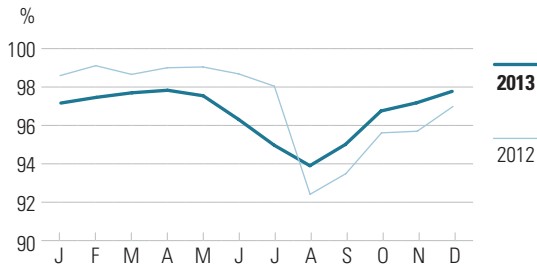
En 2013, Valacta a continué d'offrir le service Accompagnement LCQ aux producteurs désirant obtenir du soutien dans leur préparation à la certification. La Fédération assume les frais des deux premières heures de ce service dont se prévalent les producteurs, ce qui a représenté quelque 1 070 heures en 2013.

Au 31 décembre 2013, 20 agents valideurs étaient accrédités au Québec. Chaque organisation provinciale ayant la responsabilité d'organiser et de fournir des services de certification pour le programme LCQ, la Fédération assume aussi la validation des agents valideurs permettant l'obtention et le maintien de leur accréditation par Les Producteurs laitiers du Canada. Une séance de formation continue leur est aussi offerte, une fois par année.

Lait conforme à la norme – bactéries totales
Milk conforming to standard – total bacteria count



Lait conforme à la norme – cellules somatiques
Milk conforming to standard – somatic cell count



Exigences qualitatives – 2013
Quality requirements – 2013

| Type d'analyse Analysis | Norme Standard |
|--|--|
| Bactéries totales Total bacteria count | 121 000 CBI/ml – Avis préventif à 50 000 CBI/ml 121,000 IBC/ml – Notice at 50,000 IBC/ml |
| Bactéries après pasteurisation Bacteria after pasteurization | 7 000 UFC ² /ml 7,000 CFU ² /ml |
| Cellules somatiques Somatic cell count | 400 000 CS/ml – Avis préventif à 350 000 CS/ml 400,000 SC/ml – Notice at 350,000 SC/ml |
| Adulteration par les antibiotiques Adulteration by antibiotics | Négatif à l'analyse Negative |
| Adulteration par l'eau Adulteration by water | Point de congélation n'excède pas -0,507°C Freezing point with limit of -0.507°C |
| Adulteration par les antiseptiques Adulteration by antiseptics | Négatif à l'analyse Negative |
| Sédiments Sediments | Aucuns sédiments No sediments |
| Odeur Smell | Aucune mauvaise odeur No bad smell |
| Température Temperature | 4°C maximum 4°C maximum |
| Saveur Taste | Aucune mauvaise saveur No bad taste |
| Falsification (modification frauduleuse de la composition ou de la qualité du lait cru) Falsification (fraudulent alteration of composition or quality of raw milk) | Aucune falsification permise No falsification allowed |

1 Comptage bactérien individuel
Individual bacteria count

2 Unités formant des colonies
Colony forming units



Qualité du lait livré par strates

Stratification of quality of milk

| | Résultats d'analyse Analysis results | 2013 % volume | 2012 % volume | 2013 % analyses | 2012 % analyses |
|--|---|------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| Bactéries totales – Total bacteria count | 1 à 15 000/ml | 57,31 | 55,60 | 57,61 | 56,17 |
| | 15 001 à 50 000/ml | 36,20 | 36,84 | 35,93 | 36,23 |
| | 50 001 à 121 000/ml | 4,40 | 5,06 | 4,36 | 5,11 |
| | plus de/more than 121 000/ml | 2,09 | 2,50 | 2,10 | 2,49 |
| Cellules somatiques – Somatic cell count | 1 à 100 000/ml | 5,59 | 4,07 | 6,39 | 4,73 |
| | 100 001 à 200 000/ml | 40,70 | 35,72 | 38,80 | 33,76 |
| | 200 001 à 300 000/ml | 36,18 | 37,64 | 35,16 | 36,16 |
| | 300 001 à 400 000/ml | 14,16 | 16,81 | 15,00 | 17,83 |
| | plus de/more than 400 000/ml | 3,37 | 5,76 | 4,65 | 7,52 |

QUALITY CONTROL

The Quality Control Section of the Milk Management Department ensures the application of the standards set out in the milk marketing agreements, the improvement of the quality of milk delivered by dairy producers and the application of the Canadian Quality Milk (CQM) program.

TOTAL BACTERIA

In 2013, the percentage of milk that met the total bacteria (TB) count standard was 97.91%, up from 97.50% in 2012. In addition, the annual weighted average total bacteria count in milk was 25,378 TB per millilitre in 2013, compared to 38,727 TB per millilitre in 2012. This difference is due to the fact that the bacteria results were truncated to a maximum of one million in keeping with the practices of certain provinces.

SOMATIC CELLS

The percentage of milk that met the somatic cell (SC) count standard was 96.63% in 2013, compared to 97.08% in 2012. It should be noted that in 2012, the SC standard was lowered from 500,000 to 400,000 SC per millilitre in the month of August, which caused the percentage of milk that met the standard to fall in the last five months of the year. This explains the difference between the lines on the graph. In 2013, the annual weighted average somatic cell count in milk was 220,060 SC per millilitre, while it was 236,578 SC in 2012.

QUALITY PREMIUMS

As at December 31, 2013, the monthly premium paid to producers whose results do not exceed 20,000 TB and 200,000 SC was paid to 4,514 producers at least once. In addition, the quality premium for certified organic milk producers was paid to 82 producers at least once.

Given that Quebec's average somatic cell count was 250,000 SC per millilitre or less, i.e. 238,340 SC per millilitre from December 2011 to November 2012, the quality premium, which is financed equally by processors and producers, was paid on a monthly basis to all producers whose results did not exceed 15,000 TB and 150,000 SC per millilitre. From February to December 2013, 2,917 producers received this premium at least once. From December 2012 to November 2013, Quebec's weighted average somatic cell count was 221,302 SC per millilitre, which will make it possible to obtain the premium from February 2014 to January 2015.

SUSPENSION OF PICKUP

In 2013, pickup was suspended for 70 producers who accumulated four or more penalties for total bacteria or somatic cells over a 12-month period, and more than once for some, for a total of 111 suspensions.

INTERVENTION PROTOCOL

In 2013, Valacta's milk quality technicians, who follow up with approximately 3,000 milk producers, made a total of 441 farm visits, in addition to telephone calls, to advise producers with sub-standard test results for total bacteria or somatic cells.

SEDIMENTS IN MILK

Raw milk was filtered twice in 2013 while being unloaded from tankers at plants, as planned. Plant participation made it possible to filter 96% of the routes on average. Producer milk tanks were individually filtered on pickup routes that were deemed non-compliant at plants, as stipulated in the Memorandum of Understanding on Sediments in Raw Milk.

MILK ADULTERATION BY WATER

Since September 1, 2013, Valacta has been conducting screening tests for milk adulteration by water on all samples analyzed for milk composition. To do so, Valacta determines the freezing point of the milk using a cryoscope. Once the Federation receives the test results, it notifies producers by voice message, e-mail or text message.

NATIONAL IODINE TESTING PROGRAM

A total of 3,166 analyses were conducted to complete the last year of the National Iodine Testing Program, which began in September 2010. As at December 31, 2013, all dairy operations obtained their final iodine analysis results, thereby ending the program cycle of one analysis per year for three consecutive years. A review of the individual analyses from the last three years reveals that more than 96% of the dairy operations meet Health Canada's recommendations for iodine levels in raw milk every year. Overall, this program made it possible to confirm that deliveries to plants are fully in line with the recommendations.

Moyenne des résultats d'analyse

Average analysis results

| | 2013 Moyenne pondérée Weighted average | 2012 Moyenne pondérée Weighted average |
|---|--|--|
| Bactéries totales/ml Total bacteria count/ml | 25 378 | 38 727 |
| Cellules somatiques/ml Somatic cell count/ml | 220 060 | 236 578 |

LAIT'XCELLENT RECOGNITION PROGRAM

Every year, the Federation presents trophies and cash awards to three provincial winners and three winners in each administrative region in recognition of the hard work and efforts of producers who continually delivered outstanding quality milk. In 2013, the Federation also awarded 366 "Very Great Distinction" and 700 "Great Distinction" certificates to producers who delivered outstanding quality milk throughout the year. In addition, to recognize producers who improved the quality of the milk they delivered in 2013 compared to 2012, the Federation awarded 468 "Improvement" certificates.

CANADIAN QUALITY MILK

Quebec producers continued to implement the Canadian Quality Milk program in 2013.

During the year, validators visited 2,087 dairy operations to perform a complete validation as part of the CQM accreditation or accreditation renewal process. This brings the total number of active, registered dairy farms to 5,424 as at December 31, 2013, which is up 57% from December 31, 2012. At the end of 2013, 91% of the producers representing 95% of the volume of milk produced had obtained their QCM registration.

The Règlement des producteurs de lait sur le programme Lait canadien de qualité (Milk producers' by-law respecting the Canadian Quality Milk program), which came into force on January 1, 2009, stipulates that producers must hold a CQM certificate by August 1, 2013. In accordance with the by-law, CQM accredited producers received a \$2.00 per hectolitre premium for their monthly production from January to July 2013. For the July pay period, 4,411 producers received this premium.

The milk marketing agreements, which were amended in July 2012, set out a penalty that applies to producers who are not registered with the CQM program after August 1, 2013. The penalty rate increases as follows:

- \$2.00 per hectolitre for August, September and October 2013;
- \$4.00 per hectolitre for November and December 2013 and January 2014;
- \$6.00 per hectolitre for February, March and April 2014;
- \$8.00 per hectolitre for May 2014 and the following months.

As of August 2013, 1,197 producers were subject to the penalty, which was applied to their milk pay. In December 2013, this number decreased to 570.

The various validation activities follow a four-year cycle that helps producers maintain their CQM registration for their farm. In fact, after the initial validation and registration of a dairy farm, the annual validation activity cycle is as follows:

- Year 2: self-declaration form filled out by the producer;
- Year 3: partial validation of practices at the farm by the validator;
- Year 4: self-declaration form filled out by the producer;
- Year 5: cycle begins over again and full validation of practices at the farm.

However, in order to maintain the credibility of the registration process, a random sample of 5% of the producers who submitted a self-declaration form during the year must receive a partial on-farm validation.

In 2013, 2,570 producers filled out and submitted a self-declaration form since they were in their second or fourth year of the registration cycle. During the same period, 955 partial on-farm validations were carried out among producers who had been registered for two years and those who had been randomly selected after submitting their self-declaration. Finally, 61 dairy operations underwent their second full validation since they were in their fifth year of the accreditation cycle.

Under an agreement with the Canadian Dairy Commission, the maximum amount refunded to producers registered with the CQM program for the cost of the initial validation visit was set at \$100 on August 1, 2013.

In 2013, Valacta continued to offer the CQM coaching service to producers who wanted to receive assistance in completing the pre-requisites for registration. The Federation covers the costs of the first two hours for producers who use this service, which amounted to a total of approximately 1,070 hours in 2013.

As at December 31, 2013, 20 validators were accredited in Quebec. Since each provincial organization is responsible for organizing and providing CQM program registration services, the Federation also assesses the validators so that they can acquire and keep their accreditation with Dairy Farmers of Canada. One continuing education session is also offered to them once per year.